

COMMUNIQUE DES MAIRES D'AURE SUR MER ET DE PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

Suite au retrait brutal et non concerté des élèves d'Aure sur Mer de l'école de Port-en-Bessin-Huppain, par décision de la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom, une étude sur la création d'une commune nouvelle a été lancée à la demande de nombreux parents d'élèves.

Outre le renforcement de l'école de Port-en-Bessin-Huppain, cette commune nouvelle permettrait :

- de mieux préparer l'avenir dans le contexte d'élargissement des périmètres intercommunaux,
- de mieux peser au sein de l'intercom,
- d'augmenter les capacités financières et simplifier la gestion communale,
- de maintenir des compétences, des équipements et des services publics de proximité,
- d'intégrer une communauté de communes plus cohérente, plus logique, plus près géographiquement de la commune centre de l'intercom pour les habitants d'Aure sur Mer, (Bayeux-Intercom)
- et enfin, de renforcer le bassin de vie, notion essentielle dans tout regroupement entre collectivités.

L'étude approfondie réalisée par le Trésorier Principal de Bayeux de l'incidence sur les impôts locaux a permis de lever totalement le principal frein à ce rapprochement. Car si les taux d'imposition des deux communes sont différents, les bases d'imposition et les taux des intercoms interviennent dans le calcul de la fiscalité locale. Port-en-Bessin-Huppain a des taux de fiscalité plus importants, mais les intercoms n'ont pas les mêmes compétences ce qui justifie sans doute les différences importantes des taux votés par les deux communautés de communes.(Taux plus élevés pour Isigny-Omaha-Intercom).

Aussi, il convenait de faire des simulations sur le foncier bâti si les deux communes se regroupaient.

Concrètement pour les habitants d'Aure sur Mer, un lissage des taux des taxes foncières bâti, pour une valeur locative moyenne de 1 000 €, sur 12 ans, entrainerait une augmentation de seulement 33 €/an/foyer soit moins de 3 €/mois !

Le foncier non bâti bougerait peu (il baisserait même pour Sainte Honorine des Pertes).

La taxe d'habitation quant à elle est en voie de disparition.

Chaque conseil va se concerter, réfléchir et une décision finale sera annoncée prochainement.